



CA du Grand Villeneuvois (Siren : 200023307)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Casseneuil
Arrondissement	Villeneuve-sur-Lot
Département	Lot-et-Garonne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/2011
Date d'effet	31/12/2011

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Guillaume LEPERS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	24 Rue du Vieux Pont
Distribution spéciale	BP 10
Code postal - Ville	47440 Casseneuil
Téléphone	05 53 71 54 81
Fax	05 53 40 16 55
Courriel	contact@cc-villeneuvois.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	48 762
-----------------------------	--------

Densité moyenne 137,08

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
47	Allez-et-Cazeneuve (214700064)	617
47	Bias (214700270)	3 015
47	Casseneuveil (214700494)	2 420
47	Cassignas (214700502)	132
47	Castella (214700536)	391
47	Dolmayrac (214700817)	731
47	Fongrave (214700999)	636
47	Hautefage-la-Tour (214701179)	1 035
47	La Croix-Blanche (214700759)	1 108
47	Laroque-Timbaut (214701385)	1 615
47	Lédat (214701468)	1 454
47	Monbalen (214701716)	455
47	Pujols (214702151)	3 864
47	Saint-Antoine-de-Ficalba (214702284)	725
47	Sainte-Colombe-de-Villeneuve (214702375)	507
47	Sainte-Livrade-sur-Lot (214702524)	6 644
47	Saint-Étienne-de-Fougères (214702391)	873
47	Saint-Robert (214702730)	197
47	Villeneuve-sur-Lot (214703233)	22 343

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 48

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
<i>Entretien des berges du Lot et des cours d'eau d'intérêt communautaire sont déclarés d'intérêt communautaire les seules parties des ruisseaux qui sont situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération des communes et qui bordent les parcelles communales privées ou publiques, à l'exception des ruisseaux du bassin versant de la Lède.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales - pour l'aménagement et l'entretien des chemins de randonnées (VTT, Pédestre, équestre) d'intérêt communautaire : sont déclarés d'intérêt communautaire les chemins ruraux appartenant au domaine privé des communes et ouverts à la circulation publique pédestre - entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire
Services funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative - Soutien financier par le subventionnement des associations à vocations culturelle ou sportive - soutien aux associations des parents à vocation pédagogique - subventionnement d'associations visant au développement des services à la personne ou au maintien à domicile ou dans les familles d'accueil en particulier pour les personnes âgées
- Action sociale
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles - mise en oeuvre de manifestations en faveur d'activités culturelles
- Activités sportives - mise en oeuvre de manifestations en faveur d'activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ? Elaboration, adoption et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Révision du schéma
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme Elaboration et gestion de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) Création de ZAC avec droit de préemption urbain pour la création de ces zones
- Constitution de réserves foncières ? Etude pour l'implantation d'une zone d'activité communautaire par la réalisation de réserves foncières pour la création de la zone.
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme Révision du schéma directeur (SDAU)
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation

*Actualisation du schéma de développement commercial et élaboration d'une charte d'urbanisme commercial Etudes dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme et du cadre de vie*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*la Communauté est compétente pour l'aménagement et l'entretien du réseau de voirie d'intérêt communautaire et pour la mise en œuvre et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire définis dans le règlement de voirie joint aux statuts.*

- Parcs de stationnement

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

#### Infrastructures

- Pistes cyclables

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

*création d'un Pays*

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

*Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication Exercice de la compétence très haut débit dans le cadre de l'article L. 1425-1 du CGCT.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Création, aménagement et gestion des aires d'accueil*

- Autres

*Instruction des autorisations d'urbanisme" excluant la délivrance des actes d'urbanisme qui reste sous l'autorité des maires des communes membres.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
47	SM de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot et Garonne (254702582)	SM ouvert	234 656
47	SM pour l'aménagement de la vallée du Lot (254702384)	SM ouvert	102 823
47	Eau 47 (254702491)	SM fermé	233 241
47	SM du bassin versant des deux Séoune (200088052)	SM fermé	188 537
47	Lot-et-Garonne Numérique (200044584)	SM ouvert	339 257

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)